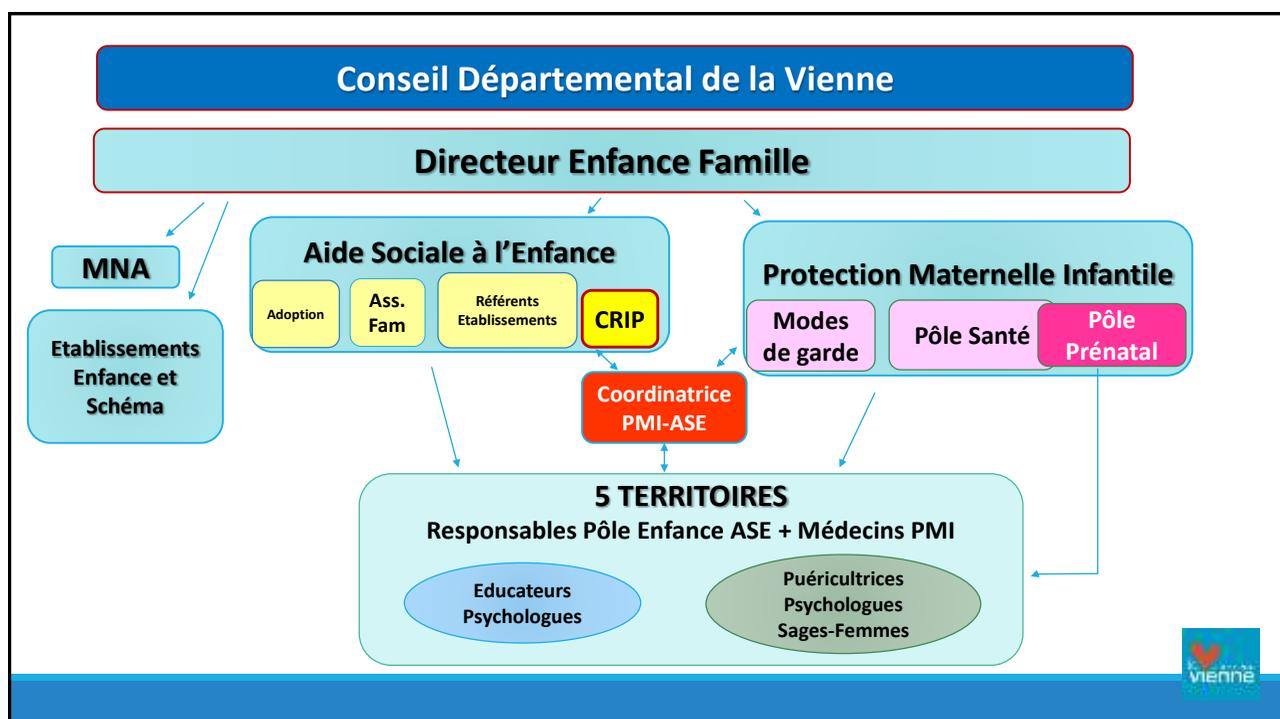


Se centrer sur les besoins fondamentaux de l'enfant dès la grossesse :

Accompagner, évaluer voire protéger

Journée de travail du RPNA
Bordeaux, 10 octobre 2019

DR AGNÈS CHAUVET-BARON, GYNÉCOLOGUE-OBSTÉTRICIENNE PMI 86
 ESTELLE RUSSEIL, COORDINATRICE PMI-ASE 86



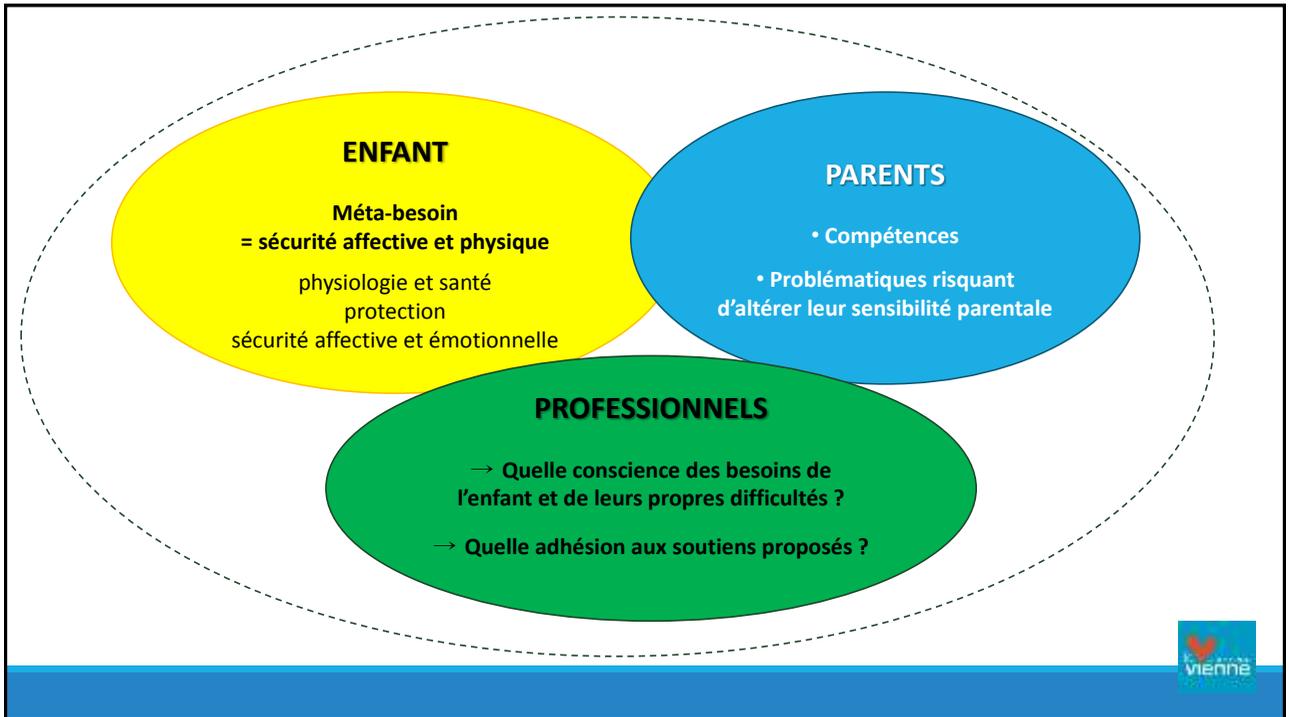
Contexte et bases de travail



La prévention précoce dans la Vienne

- Axe fort du **Conseil Départemental** depuis 2007
- Développement d'une **équipe périnatale de Protection Maternelle et Infantile**
- Travail en **réseau** autour des futurs parents **coordonné par la PMI**
- Liens dès la grossesse avec les services de **protection de l'enfance** si nécessaire





Travail partenarial dès la grossesse

- Identifier les compétences et vulnérabilités à soutenir en référence aux besoins fondamentaux de tout enfant
- Mobiliser la prise de conscience et l'adhésion des futurs parents
- Mettre en place les soutiens à la parentalité nécessaires

Toute démarche de prévention secondaire envers les parents est également une prévention primaire pour le bébé

(J. Noël, M. Soulé, *La prévention médico-psycho-sociale précoce*)

→ Prendre soin des parents pour qu'ils assurent la sécurité de leur enfant = « faire filet de sécurité »



Continuité des accompagnements pour les familles



→ **Les professionnels s'organisent autour de la famille**



Quand l'évaluation indique
des vulnérabilités
et que les familles adhèrent

LES ACCOMPAGNEMENTS ET MESURES ENVISAGEABLES



Les soutiens possibles dès la grossesse

- **L'accompagnement médico-psycho-social**
- L'intervention **TISF**
- Orientation vers les **soins** (équipe liaison maternité-UMB...)
- **Service Accueil de Jour**
- **Centre Parental** « Accueil Parents-Enfants »
- **Accueil Administratif** à la naissance
- **Autres**



Quand l'évaluation indique un
risque de danger
et que les familles n'adhèrent pas

LE RAPPORT D'IP PRÉNATALE



L'Information Préoccupante Périnatale

- **Rapport** transmis **au magistrat** en périnatal
- Demande de **mesure judiciaire de protection de l'enfant** dès sa naissance
- Basé sur une **évaluation pluridisciplinaire et exhaustive** de la situation
- Montrant un **danger grave et immédiat pour l'enfant à naître**



Prise de décision judiciaire

Concerne un mineur : enfant né et doté d'un état civil

- Pas de décision, ni même de saisine avant la naissance

Critère d'intervention : le danger

- Les principes qui guident la décision : **art. 375-1, 375-2 et 375-3 cc**
- Evaluer le **danger (sa nature, son degré)**, les **compétences des parents**, les **relais éventuels**
- Evaluer **l'urgence** : **art. 375-5 cc**



L'évaluation prénatale pluridisciplinaire

- **Coordonnée par la sage-femme de PMI** « Guide départemental de traitement des situations préoccupantes en prénatal »
- **Globale, pluridisciplinaire, factuelle, centrée sur l'enfant à naître**
 - Accompagnement des futurs parents si possible
 - Liens avec les différents intervenants
- **Analyse et prise de décision collégiale**
- **Information systématique des futurs parents**



Méthode d'évaluation prénatale « IPPrénat »

Référent à 6 critères + variables dans chaque critère

- 1 – Disposition parentale de la femme enceinte
- 2 – Disposition parentale du futur père
- 3 - Relation du couple et fonction parentale
- 4 - Environnement familial, social et matériel
- 5 - Collaboration des futurs parents
- 6 - Implication de l'intervenant

Analyse exhaustive des Capacités – Problématiques – Questionnements

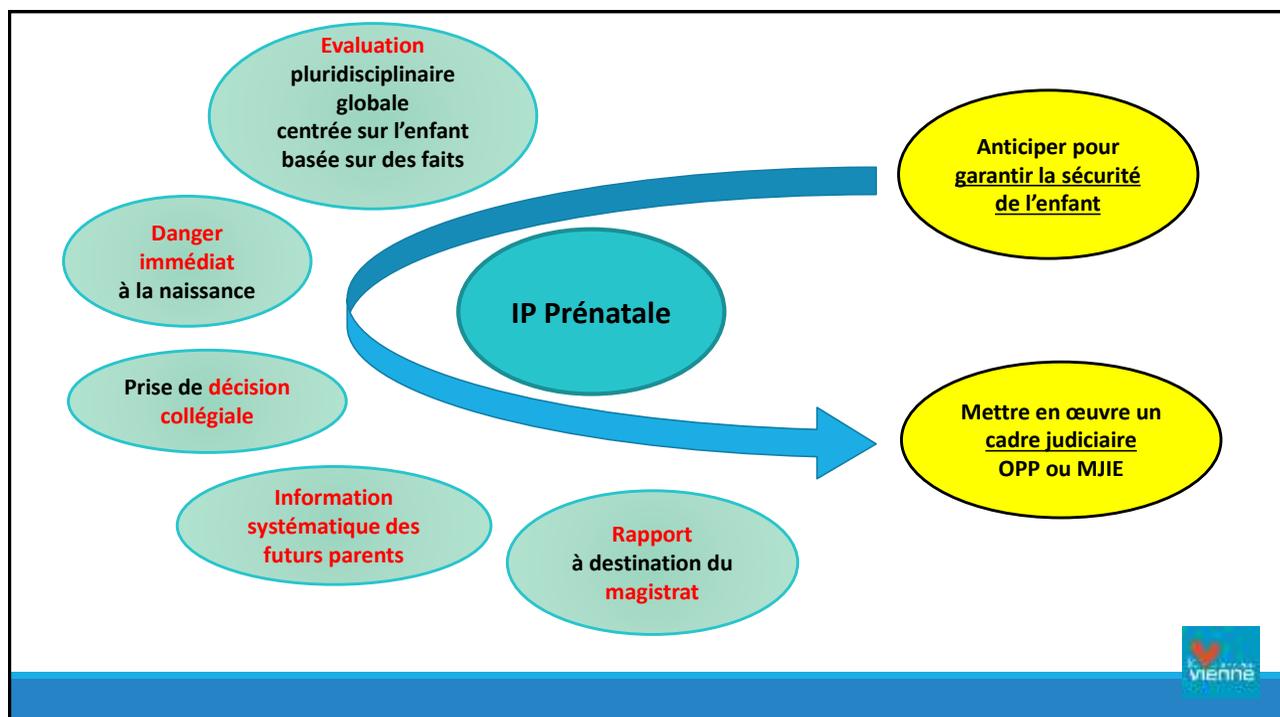


Préconisations de l'IP Prénatale

Mesure judiciaire pour protéger l'enfant dès sa naissance

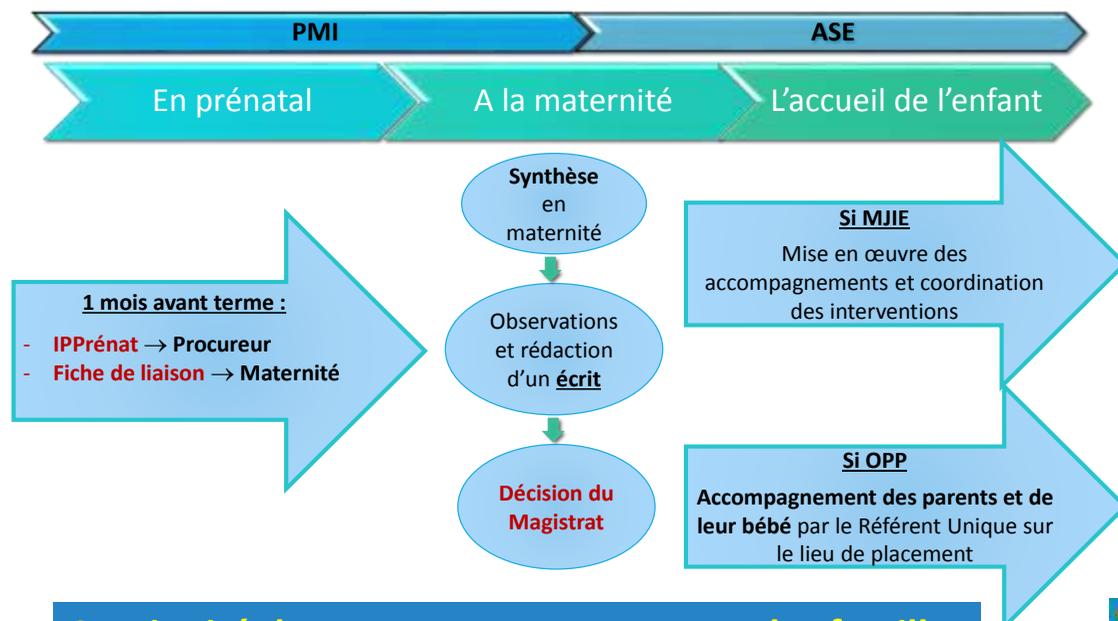
- **Placement (OPP)** dès la naissance
- **Mesure Judiciaire d'Investigation Educative en urgence (MJIE)**

En moyenne **0,3%** des naissances de la Vienne



Un Référent Unique pour la gestion des OPP en maternité

- Multiples intervenants
 - Situations toujours complexes notamment émotionnellement
 - **Anticiper** le placement ne pas agir dans l'urgence
 - **Harmoniser** les pratiques
 - **Faciliter** avec un seul interlocuteur ASE
- **Coordination efficace pour accompagner au mieux la séparation et faire le lien entre accompagnement PMI et accueil à l'ASE**



Continuité des accompagnements pour les familles



Conclusion



Ensemble, mieux connaître et accompagner les vulnérabilités en périnatalité

Centration sur l'enfant et ses **besoins fondamentaux**

Attention apportée aux **futurs parents**

Respect des places et missions de chacun

Organisations internes et partenariales clairement **définies et structurées**

Professionnels sécurisés → parents soutenus → enfants en sécurité



Urgence de l'évaluation ↔ Temps de la réflexion

Ingérence dans la sphère familiale ↔ Respect de l'autonomie de la famille

Stigmatisation des familles ↔ Respect des différences

Risque de rupture de l'alliance ↔ Honnêteté réciproque

Disqualifier les parents ↔ Protéger l'enfant

**Maintenir une vigilance sur les questionnements éthiques
Evoluer et s'adapter continuellement**



Briser l'évidence que signaler et séparer, c'est protéger.

Tout enfant a besoin que son parent soit pris en compte dans une protection réciproque au même titre que lui.

Sophie MARINOPOULOS



Merci de votre attention

